

Esprit

Depuis le *Dictionnaire de philosophie* de Christian Godin :

1. principe de pensée, par opposition au corps
2. de façon générale, le psychisme
3. substance immatérielle qui sert de support de la pensée
4. puissance sacrée ou supérieure, d'origine divine ou surnaturelle
5. l'ensemble des créations humaines d'ordre symbolique
6. dans la langue classique, intelligence, vivacité dans la conversation
7. ensemble de dispositions courantes, de façon d'agir régulière
8. sens profond d'un texte, d'une œuvre, par opposition à sa littéralité

Terme vague, et qui présente une vaste gamme d'usage de nos jours. Les sens d'*esprit* ont beaucoup évolué dans l'histoire, et la notion s'est rattachée à différents concepts. Les significations et les connotations du mot peuvent radicalement changer selon le déterminant qui le précède, ou selon le nombre du terme (dire *l'esprit*, *un esprit*, ou *des/les esprits* change le sens du propos).

Les expressions dans lesquelles *esprit* intervient et les notions auxquelles on l'oppose ou l'apparente constituent largement le sens précis d'une occurrence du mot. Parler du

« corps et de l'esprit »,
 de « l'esprit et la matière »¹,
 de la « lettre et l'esprit »,
 d'un « esprit vif »,
 d'un « manque d'esprit »,
 de « science de l'esprit »,
 ou d'un « esprit libre »

n'a pas la même signification, et le sens même du mot « esprit » varie selon les situations. On constate que l'usage technique d'esprit est mineur : on lui préfère rapidement des termes proches mais d'extension plus circonscrite, si ce n'est plus précise.

Difficulté supplémentaire, le français réunit sous « esprit » trois réalités que latin et anglais distinguent :

- la *mens* (mind),
- l'*anima* (soul),
- et le *spiritus* (spirit).

Mens cible un aspect psychique, des facultés *mentales* ; *anima* correspond à l'âme, dont la collusion avec l'esprit a fait long feu ; et *spiritus* renvoie à un souffle (éventuellement souffle vital, et à rapprocher de l'âme).

Le français conserve une distinction dans l'usage des adjectifs : ce qu'on dit *mental* n'est pas dit *spirituel*, ni inversement. Bien qu'on sépare aujourd'hui plus nettement l'esprit de l'âme, l'histoire

1 Corps & esprit n'équivaut pas matière & esprit. Dans le premier cas, corps et esprit peuvent être matériels, et l'esprit vise plutôt une réalité subjective, à rapporter au corps-sujet ou au corps comme dimension physique d'un vivant humain. Dans le second cas, la matière est opposée à l'esprit comme substance distincte, il n'y a plus de centrage sur un objet (un corps) et sur un sujet, mais une focalisation sur l'esprit et la matière comme natures différentes.

commune des deux termes est impossible à ignorer.

Par ailleurs, restreindre l'esprit au mental n'assure pas de donner une définition nette (*The Oxford Companion to the Mind* n'a pas d'entrée « Mind », et son lexique minimal introductif dit le terme vague, vaste, et dur à définir).

Ayant pris conscience de l'histoire du mot et de l'état de sa signification, cette entrée reprend les sens des dictionnaires, sans prétendre résoudre ou palier aux difficultés énoncées *supra*. Plus que de dégager un ou des sens nets et indéniables, l'important est ici de séparer les acceptions qui peuvent l'être, sans jamais oublier l'importance du contexte (historique, d'énonciation, &c.) qui forge le sens précis d'une occurrence donnée du terme – notamment en commentaire ou en sujet de dissertation.

Au sens (1), principe de pensée, par opposition au corps. L'esprit correspond ici à la *mens* latine ou au *noûs* grec : il désigne des activités intellectuelles, des fonctions cognitives de l'homme, et s'apparente à la raison.

L'esprit n'est pas tout le psychisme : sentiments et émotions en lui sont extérieurs. À Z précise qu'il s'agit d'un principe *individuel* de pensée, et Morfaux-Lefranc le dit principe de pensée *et d'action*.

Si l'esprit et le corps présentent des spécificités, leur cohabitation n'est pas ici problématique : la reconnaissance d'une différence entre les deux instances n'engage à rien. La mention d'une *opposition* au corps par les dictionnaires manifeste le poids d'une tradition et la difficulté à détacher le sens (1) du sens (3).

Au sens (2), de façon plus générale, le psychisme. L'esprit est l'ensemble des phénomènes mentaux (fonctions, états, processus psychologiques), et son étude est l'objet de la « philosophie de l'esprit ».

Contrairement à « psychisme », « esprit » véhicule une connotation métaphysique sur la nature de ces phénomènes : alors que le psychisme est clairement lié aux activités et aux états du cerveau, l'esprit a longtemps été pensé détaché du corps ou de la matérialité.

Par ailleurs, les phénomènes de l'esprit sont généralement pensés comme *intentionnels et conscients* (CNED). À l'inverse, parler de « psychisme » n'engage pas quant au caractère conscient ou non de ce qui est désigné².

On prête attention à l'absence de ce sens dans les dictionnaires, qui tendent à effacer la distinction que fait cette entrée entre (1), (2), et (3).

Au sens (3), substance immatérielle qui joue le rôle de support de la pensée. L'esprit au sens (3) est alors une réalité ontologique distincte de la matière, et les phénomènes désignés par (1) & (2) sont censés relever de l'esprit (3) plutôt que de la matière.

Une telle optique considère que les différences perçues entre les phénomènes physiques et les phénomènes mentaux sont inexplicables par un principe unique (que ce soit le corps ou l'esprit). On passe de l'observation de différences à la postulation de causes différentes. L'idée que la matière soit incapable de penser s'inscrit dans ce genre de tradition (dualisme).

L'influence immense de Descartes va ici jouer un rôle complexe sur l'idée d'*esprit*.

(i) Par son usage très large de *penser*, Descartes promeut une acception entendue de l'esprit :

2 Note que le *Oxford Companion to the Mind* dit que « inconscius mind » n'est pas un oxymore. Il semble que l'esprit en ce sens soit l'objet de la philosophie de l'esprit. Esprit étant alors une appellation surannée pour le psychisme.

même les sensations lui sont attribuées.

(ii) Il engage de plus à dire l'esprit toujours conscient, et la conscience équivalente à l'esprit.

(iii) Plus généralement, il fait de l'esprit un *sujet* et du corps un *objet* : la différence entre corporel et matériel s'affaiblit, et la substance spirituelle est l'essence des sujets.

(iv), la perspective religieuse dans laquelle il s'insère le pousse à minimiser l'écart de l'esprit avec l'âme, qui sont alors d'autant plus indistincts.

Attribuer toutes les difficultés de la notion à Descartes est toutefois excessif : l'idée d'esprit est déjà éclatée et mêlée à celle d'âme avant le XVII^e.

Au sens (4), puissance sacrée ou supérieure, d'origine divine ou surnaturelle. C'est en ce sens qu'on peut parler de Saint-Esprit (*Holy Ghost* en anglais) ou *des* « esprits », comme divinités ou âme des morts. Cet usage est couramment associé à l'article indéfini : on dit *un* esprit ou *des* esprits.

Au sens (5), l'ensemble des créations humaines d'ordre symbolique. On oppose alors l'esprit à la matière (d'où spiritualisme vs. matérialisme) et à la nature. On dit œuvre de l'esprit aussi bien des ouvrages d'art que des travaux venus des sciences (humaines, exactes). Toute réalisation de l'art (au sens 1) n'est toutefois pas un produit de l'esprit (cf. dimension symbolique). Contrairement aux acceptations précédentes, cet usage est profondément lié à un contexte : hors d'expressions telles que « œuvre de l'esprit », on n'utilise jamais *esprit* seul dans ce sens.

Au sens (6), dans la langue classique, intelligence, vivacité dans la conversation. Ce sens perdure dans des formules courantes (trait d'esprit, présence d'esprit).

Au sens (7), ensemble de dispositions courantes, de façon d'agir régulière. En ce sens on peut parler d'esprit de rébellion ou de l'esprit d'une institution (« ça n'est pas l'esprit de la maison, de l'entreprise, &c. »). Pris comme caractère fondamental, style, esprit (7) peut désigner l'esprit d'un peuple ou d'un individu (« ça c'est bien dans l'esprit de Guillaume »)

Au sens (8), sens profond d'un texte, d'une œuvre, par opposition à sa littéralité. Opposable à la lettre. D'où l'idée de trahir ou suivre l'esprit d'une loi, d'un projet, &c.

Remarque que les sens (1, 2, 3) autorisent à parler de l'esprit au singulier, d'emblée avec l'article défini, et sans expression consacrée – on dit simplement « l'esprit ». A contrario, les sens (5) à (8) supposent un contexte plus fort. L'usage (4) est à ce titre intermédiaire : sa signification est suffisamment autonome pour s'extraire des tournures toutes faites, mais on usera toujours de l'article indéfini avant de pouvoir introduire le défini.

Bibliographie

+ voir sur l'article en ligne : <http://dicophilo.fr/definition/esprit>